

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Contrat de Territoire 2023-
2027 avec la Région
Normandie et le
Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil que, suite à l'achèvement du précédent contrat de territoire 2017-2022, la Région Normandie souhaite prolonger son accompagnement en faveur des collectivités avec une nouvelle politique de contractualisation 2023-2027.

En effet, par délibération du 20 juin 2022, elle a approuvé les modalités de sa nouvelle politique de contractualisation avec les territoires.

Tout comme le précédent contrat, cette politique accompagne les collectivités dans leurs investissements structurants de rayonnement supra communal voire intercommunal permettant le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire. Elle soutient notamment les projets de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, ou encore les projets permettant le maintien et le renforcement du commerce et de l'artisanat.

Ce nouveau contrat met également l'accent sur la transition écologique. Les projets du contrat 2023-2027 devront donc prendre en compte les objectifs de sobriété foncière, de performance énergétique, d'adaptation du territoire au changement climatique, de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, de développement des mobilités douces et décarbonées, de renforcement des centralités, d'accès aux réseaux et aux usages numériques.

En outre, le Département a réitéré sa volonté d'accompagner le développement et l'aménagement des territoires dans le cadre d'une contractualisation territoriale, et de s'associer avec la Région.

Après consultation des communes et échanges avec la Région et le Département, 7 projets seront inscrits dans le contrat de territoire 2023-2027.

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027
MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE**



n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Region		Département		Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO		
				Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
1.1	Communauté de communes des pays de L'Aigle	Revitallisation du bourg des Aspres	680 730 €	70 000 €	10%	FRADT	50 000 €	7%	170 183 €	25%		0%	380 547 €	57%
2.1	Communauté de communes des pays de L'Aigle	Réhabilitation du complexe Cap'Orne à L'Aigle	4 839 100 €	967 820 €	20%	DC	500 000 €	10%	967 820 €	20%	300 000 €	6%	2 103 460 €	43%
2.2	Commune de Saint-Evrout-Notre-Dieu-Bois	Construction d'une halle/buvette et d'un terrain multisports sur l'aire de loisirs	497 705 €	110 000 €	22%	FRADT	46 541 €	9%	83 311 €	17%	85 771 €	17%	172 082 €	35%
2.3	L'Aigle	Réhabilitation de l'espace des Tanneurs	5 102 208 €	500 000 €	10%	FRADT	200 000 €	4%	1 238 590 €	24%	1 822 734 €	36%	1 340 884 €	26%
2.4	Commune de Crulai	Construction d'une maison d'assistants maternelles	443 095 €	- €	0%		30 000 €	7%	86 272 €	19%	222 400 €	50%	104 423 €	24%
3.1	Communauté de communes des pays de L'Aigle	Opération de modernisation du commerce	1 370 408 €	208 824 €	15%	FRADT	12 708 €	1%		0%	52 206 €	4%	1 096 870 €	80%
3.2	Communauté de communes des pays de L'Aigle	Extension de la zone d'activités de Bois Aulard	980 885 €		0%		100 000 €	10%		0%		0%	880 885 €	90%
TOTAUX				13 914 131 €	1 856 644 €		939 249 €		2 546 176 €		2 483 111 €		6 088 951 €	

TOTAL REGION	1 856 644 €
TOTAL DROIT COMMUN	967 820 €
TOTAL FRADT	888 824 €

TOTAL DEPARTEMENT	939 249 €
TOTAL DROIT COMMUN	689 249 €
TOTAL FDSIT	250 000 €

Procès-verbal de réception en préfecture
N° 061-200068468-2024-11-14-2024-11-14-208-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Durant la période le contrat pourra faire l'objet d'un avenant pour lequel 4 projets ont d'ores et déjà été recensés :

- La reconstruction du gymnase de Moulins la Marche (cdc)
 - La renaturation/requalification des boulevards Vaugeois et Docteur Rouyer à L'Aigle (Cdc /Ville de L'Aigle)
 - Actions mobilité (Cdc)
 - Revitalisation du bourg des Aspres (volet immobilier/commerce – commune des Aspres)
-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
 - Vu la délibération du conseil régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,
 - Vu les délibérations du conseil départemental de l'Orne en date du 25 mars 2022 et du 09 décembre 2022 adoptant les modalités de la nouvelle politique de constructuralisation avec les territoires,

Le Conseil après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de territoire 2023-2027 ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat et tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

21 NOV. 2024

Au registre sont les signatures

21 NOV. 2024

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 21 NOV. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 21 NOV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241114-2024-11-14-208-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024